



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART &  
DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy  
CS 70912  
13288 Marseille Cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE**  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE**  
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration**

**Séance du 3 juillet 2018**

**Règlement intérieur ESADMM**

Délibération n° DELIB\_10\_ADM\_18\_07\_03\_REG\_INT

**L'an deux mille dix-huit, le trois juillet,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date 11 juin 2018.

**VU**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,  
- les délibérations n° 22/06/11-04 du 22 juin 2011, n°18/10/11-06 du 18 octobre 2011, n°9/12/11-04 du 9 décembre 2011, n°10/07/12-04 du 10 juillet 2012, n°10/07/12-09 du 10 juillet 2012, n°21/09/12-05\_01 du 21 septembre 2012, 22/06/11\_04 du 22 juin 2011, 10/07/12\_02 du 10 juillet 2012, 10\_05\_04\_13 du 5 avril 2013, n° 12/02/12\_2 du 21 février 2012, n° 02\_CA\_14\_12\_12 du 12 décembre 2014, n° 09/12/11\_04 du 9 décembre 2011, n° 10/07/12\_09 du 10 juillet 2012, n° 21/02/12\_03 du 21 février 2012, n° 10/07/12\_05 du 10 juillet 2012, n°11\_RH\_15\_9\_18\_REG\_TPS\_TRAV du 18 septembre 2015, n°03\_RH\_15\_12\_11\_REG\_TPS\_TRAV du 11 décembre 2015, 04\_RH\_12\_11\_REGL\_INT\_ESADMM du 11 décembre 2015, 02\_ADM-REG\_INT\_ESADMM\_16\_03\_25 du 25 mars 2016, 07\_ADM\_REG\_INT\_ESADMM\_16\_10\_14 du 14 octobre 2016, DELIB\_02\_ADM\_16\_12\_09\_REG\_INT\_ESADMM du 9 décembre 2016, DELIB\_04\_ADM\_17\_06\_20\_REG\_INT\_ESADMM du 20 juin 2017, DELIB\_02\_ADM\_17\_12\_15\_REG\_INT\_ESADMM du 15 décembre 2017.

**CONSIDÉRANT**

- L'avis du Comité technique du 22 mai 2018.

**La Présidente,**

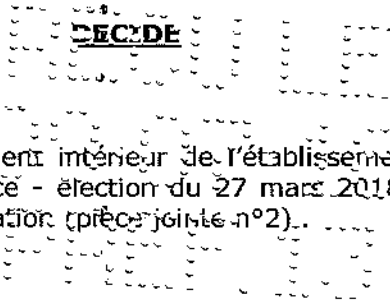
**EXPOSE**

L'ESADMM a souhaité regrouper les délibérations relatives à l'organisation et au fonctionnement général de l'établissement, notamment sur les instances, l'administration générale, la pédagogie, les ressources humaines, la bibliothèque (...) dans un règlement intérieur qui pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des évolutions réglementaires ou de modification de l'organisation et du fonctionnement de l'Etablissement.

Les mises à jour suivantes sont proposées au Conseil d'administration :

- Page 17 : Quorum du Conseil d'Administration ;
- Page 25 : Modalités de désignation des enseignants au Conseil d'Administration ;
- Page 27 : Modalités de désignation des étudiants au Conseil d'Administration ;
- Page 43 : Désignation des représentants de l'établissement au Comité Technique ;
- Page 46 : Déroulement de séances du Comité Technique ;
- Page 54 : Désignation du secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- Page 56 : Modalités d'actions des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- Page 65 : Conditions d'ouverture des droits à congés ;
- Page 98 : Règlement intérieur des résidences de l'ESADMM ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**



**Article 1 :** d'approuver le règlement intérieur de l'établissement ci-joint (pièce jointe n°1) et le Procès-verbal de carencé - élection du 27 mars 2018 des représentants des professeurs au Conseil d'Administration (pièce jointe n°2).

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes pour	13
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

**Fait à Marseille, le 3 juillet 2018.**

**La Présidente**

**Anne-Marie d'Estienne d'Orves**

**Transmise au représentant de l'Etat le 03/07/18.**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le : .....**